

Délibération n° 1

Objet : Information décisions

Date de convocation :
21 juillet 2021

Date d'affichage :
21 juillet 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
15

Nombre de votants :
19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 27 juillet 2021 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Marie Laurence PUJOL
Mme Anne BENAICHE a donné procuration à M. Joseph BOUZEID
Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL
Mme Pauline SEILHAN a donnée procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Absents : Mme Marie-Laurence PRAISSAC, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

- D'autoriser l'occupation du domaine public de la rampe de mise à l'eau pour l'activité de canoë-kayak (et autres activités nautiques) portée par l'association *canoë de Nègrepelisse* pour les saisons 2021, 2022 et 2023 et de signer la convention.
- D'attribuer au bureau d'études Ac2i la mission de maîtrise d'œuvre – phase conception (phases PRO et ACT) pour les travaux de la rue de Cantarel et du chemin de Farguinel pour 4 600 €ht,
- D'attribuer à l'entreprise Fauché les travaux d'éclairage du terrain stabilisé pour 16 102,16€ht,
- D'attribuer à la SAS Agence d'Architecture d'Occitanie la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'entrée de la vallée des loisirs et la démolition d'un bâtiment communal pour 4 060 €ht,

- D'attribuer aux entreprises suivantes :

- Eurl PECILE COUVERTURE les travaux de réfection complète de la toiture du foyer de Lunel pour 16 943,50€ht,
- FAUCHE l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du foyer de Lunel pour 11 890€ht

- Réalisation d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe Photovoltaïque.
Montant : 5 000 Euros

- Réalisation d'un emprunt pour financer la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du foyer de Lunel.

Montant : 12 400 € - Durée : 20 ans - Taux fixe : 1.35 %

- De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur TAIHANI Mohamed pour la location d'un appartement, situé 3 rue Neuve. Le Bail prend effet le 1^{er} juillet 2021 et se terminera le 30 juin 2022. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de 350 € mensuel.

- D'attribuer le Marché carburant à la SARL SAMIKLO de Lafrançaise.

Montant du Marché : Maximum annuel : 19 000 € HT

Durée du marché : 1 an à compter du 1^{er} juillet 2021

- D'acquérir des équipements informatiques (tablette et Vidéo Projecteur Interactif) auprès de EURL LORDI pour un montant de 8 908,26€ht.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL